

**Secteur scolaire du collège : « Emile Zola » LA GLACERIE**

**Sous réserve d'une éventuelle modification apportée par le Conseil Général de la Manche, non connue à ce jour, le secteur de recrutement du collège est défini comme suit :**

*commune de La Glacerie.*

*commune de Tourlaville* : partie limitée :

- *à l'ouest* : du n° 299 de la rue Fleming jusqu'à l'intersection avec la rue Léon Blum puis la limite territoriale entre les communes de Cherbourg-Octeville et La Glacerie .
- *au nord-ouest* : ligne artificielle entre le n° 299 de la rue Fleming et l'intersection de la rue Jean Bouin avec le boulevard de l'Est.
- *au nord-est* : ligne artificielle entre l'intersection de la rue Jean Bouin avec le boulevard de l'Est et le hameau « Les Costils ».
- *au sud* : limite territoriale entre les communes de Tourlaville et La Glacerie.

*communes* de : *Le Mesnil au Val – Tollevast – Digosville* ( partie de la commune limitée au nord par la départementale 901 ).

